



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le 28 octobre 2013

Comité d'entreprise

QUESTION DE MÉTHODE

Parmi les attributions du Comité d'entreprise, l'une des plus importantes concerne le vote des élus sur les projets présentés par la direction.

Jusqu'aux élections de mars 2013, la méthode utilisée était la suivante :

Après étude du dossier par les élus des différentes organisations syndicales, c'est le secrétaire du CE qui rédigeait un avis argumenté censé tenir compte de tous les points de vue et de toutes les sensibilités représentées. Cet avis était ensuite voté en réunion plénière en présence de la direction. Il pouvait donc être rejeté par certains élus car ne correspondant pas à leur sensibilité. Cela revenait à voter pour ou contre l'expression des élus des autres organisations syndicales et non pour ou contre le projet de la direction.

Depuis la mise en place du nouveau CE, le secrétaire, élu CFDT, a proposé une nouvelle méthode :

- les élus de chaque sensibilité syndicale s'expriment
- les élus votent pour ou contre le projet de la direction

Cette proposition a l'avantage de permettre l'expression de tous les élus et de les considérer comme autant d'avis qui sont annexés au vote et retranscrit dans le procès verbal de la réunion. C'est la manière la plus démocratique de procéder, car elle permet à tous de se positionner clairement et de présenter son argumentation. Enfin, elle respecte en tout point les textes en vigueur et a été validée par tous les spécialistes que nous avons consultés (inspecteur du travail, avocats...)

**Réunions
extraordinaires
du CE les
15 novembre
et
6 décembre
sur le projet
stratégique de
la CE BPL**

Malheureusement, les représentants d'autres organisations syndicales ont fait front commun contre ce projet.

La délégation CFDT estime que les salariés attendent plus des élus du Comité d'entreprise que des querelles intestines. Afin de favoriser le bon fonctionnement de cette instance, la CFDT va revenir aux pratiques précédentes.

La priorité de la CFDT est plus que jamais la défense de l'ensemble des salariés

Vos élus travaillent avec ardeur sur le dossier de la souffrance au travail. Ils recensent les cas individuels afin d'en faire une analyse. Car un regard plus affiné permettra des propositions correspondant aux réels besoins et aspirations des salariés.

N'hésitez pas à prendre contact avec un élu CFDT, toutes les infos que vous nous communiquerez seront des éléments pour notre travail et traitées de manière confidentielle et anonyme. Vos élus vous tiendront au courant de l'évolution de ce dossier.

Une information prochaine vous sera publiée sur ce que la CFDT souhaite mettre en place pour les activités socio-culturelles du Comité d'entreprise. Elle s'appuie sur l'enquête qu'elle avait faite auprès de vous avant les élections. Elle espère répondre ainsi aux attentes de nombre d'entre vous.

cfdt-cebpl.fr

CFDT CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE

**319, ROUTE DE VANNES
44800 SAINT HERBLAIN
tél : 02.72.20.34.85 ou 06.26.43.86.81
courriel : cfdt.cebpl@free.fr**